

Vu pour être arrêté à la séance plénière du 18/03/2025 en application de l'article 11 de la loi n° 2010-1616 du 15 décembre 2010 relative à la simplification administrative.

4.1. Documents graphiques

Buire PLAN DE ZONAGE Bourg au 1/2500ème

PLUi arrêté le 18/03/2025 PLUi approuvé le



Légende

Informations

- Communes
- Bords
- Cours d'eau
- Chemins inscrits au PDIPR
- Axe vert de Thiérache
- Bâtimens d'élevage classés

Zonage

- UA: Zone urbaine, centre bourg, tissu ancien dense
- UB: Zone urbaine, Habitat pavillonnaire et collectif diffus
- UE: Zone urbaine réservée aux équipements
- UI: Zone urbaine à vocation d'activités économiques
- A: Zone agricole
- N: Zone naturelle

Éléments du paysage protégés au titre de l'article L151-23 du CU

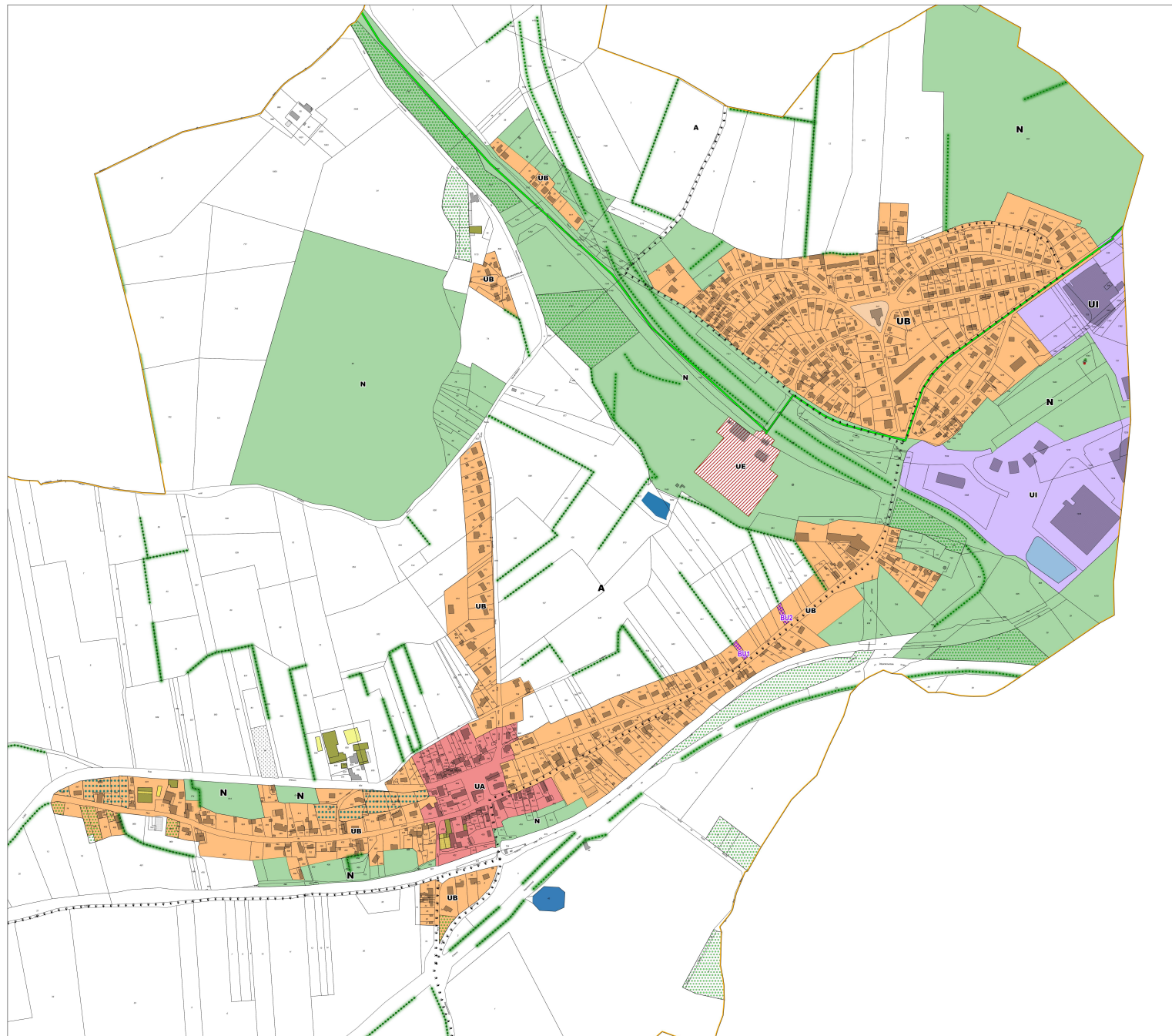
- Boisements
- Haies
- Jardins
- Éléments paysagers ponctuels
- Protection des abords des cours d'eau
- Mares, Etangs

Éléments du patrimoine protégés au titre de l'article L151-19 du CU

- Éléments bâtis identifiés

Prescriptions

- Bâtimens identifiés au titre de l'article L151-11 du Code de l'Urbanisme
- Commerces identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Linéaires commerciaux identifiés au titre de l'article L151-16 du Code de l'Urbanisme
- Secteur soumis à Orientation d'Aménagement et de Programmation
- Zone non aedificandi
- Emplacements réservés



0 100 200 m